

ESPAC'ENFANCE

A partir du 8 janvier 2024

TARIFICATION AU TAUX D'EFFORT.



C'est quoi ? Un pourcentage qui est appliqué sur vos ressources, ainsi est obtenu votre tarif. La base de la ressource est le quotient familial qui prend en compte la composition familiale.

Le plancher de revenu est fixé à un QF de 300 = aucun QF en dessous de 300 ne sera pris en compte. Si le QF est de 250, la base de la ressource qui sera prise sera de 300.

Le plafond de revenu est fixé à un QF de 1600 = les QF au-dessus du plafond auront un tarif à 1600.

TARIF POUR 1 ENFANT			
Journée entière	½ journée avec repas	½ journée sans repas	Semaine entière vacances
1.25%	1%	0.75%	5.625%

*Exemple : 1 enfant – QF = 781- Inscription 3 jours durant les vacances. Mode de calcul = $781 * 1.25\% * 3 = 29.28 \text{ €}$*

TARIF FRATERIES à partir de 2 enfants fréquentant l'accueil de loisirs			
Journée entière	½ journée avec repas	½ journée sans repas	Semaine entière vacances
1.15%	0.90%	0.65%	5.18%

Exemple : 1 enfant de 4 ans et 1 enfant de 7 ans. QF = 1560. 2 ½ journée avec repas.

*Enfant 1 = $1560 * 0.90\% * 2 = 28.08\text{€}$ - Enfant 2 = $1560 * 0.90\% * 2 = 28.08\text{€}$. Total pour 2 ½ journées avec repas pour 2 enfants = 56.16€.*

Adhésion: 12€/famille/an

TARIF HORS COMMUNAUTE URBAINE GRAND POITIERS			
Journée entière	½ journée avec repas	½ journée sans repas	Semaine entière vacances
2%	1.75%	1.50%	9%

Adhésion hors Communauté Urbaine Grand Poitiers: 20€/famille/an

Transport les mercredis en période scolaire écoles vers accueil de loisirs 1€/mercredi